

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 juillet 2022

Commune de
PAULHAN

N° 2022/07/12

Date de la convocation	27/06/2022
	Votes : 25
Présents : 21	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mme HEREDIA Fabienne
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional
Réhabilitation de l'ancienne HALLE

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le programme de **valorisation du patrimoine bâti et de réhabilitation de la halle.**

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220704-2022-07-12-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Cette Halle de Paulhan a été construite entre 1903 et 1908 par l'architecte Paul Harant, à l'emplacement de l'ancienne église paroissiale.

Dans un souci de valoriser et de préserver son patrimoine bâti, la commune de Paulhan mène une réflexion sur le centre ancien et le quartier autour de la halle.

Dans le cadre de cette réflexion, la commune approfondit les études pour la restauration du bâtiment « Halle des produits régionaux ».

Situé dans le centre ancien, sur la circulade, ce bâtiment relève du patrimoine bâti ancien et porte un caractère typique (maison à étage, bâtiment en brique, balcon en fer forgé ...).

La restauration de la Halle des Produits Régionaux, dans le centre ancien, sera force de redynamisation du centre-ville et de son économie.

Il présente le diagnostic de Christine Cari Mantrand, architecte, le programme de travaux et en précise son coût :

- Coût estimé des travaux HT :	760 888.00€
- Coût estimé des horaires :	<u>180 992.08€</u>
TOTAL H.T.	941 880.08€

Monsieur le Maire rappelle le contrat Bourg Centre signé avec la région Occitanie, et propose dans ce cadre au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Régional l'attribution d'aides financières, pour pouvoir concrétiser ces réalisations.

Il soumet le programme des travaux et le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de la halle. et son plan de financement pour un coût hors taxes de 941 880.08€,
- Sollicite le Conseil Régional pour l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220704-2022-07-12-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220704-2022-07-12-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022